

FAIRE ENTRER A L'ECOLE DES INTERVENANTS PLURIDISCIPLINAIRES EXTERIEURS

Contexte : pour illustrer le thème, je vais vous présenter des initiatives conduites par la Prévention Spécialisée avec les établissements scolaires, en lien avec le décrochage scolaire, mais pas seulement. Pour cela je m'appuierai sur des expériences de terrain menées à Pessac et dans le département du Nord.

Lors des échanges nous pourrons ainsi élargir le sujet vers 2 directions : le décrochage scolaire et l'intervention de « tiers » à l'école.

La Prévention spécialisée c'est quoi ?

L'action de Prévention Spécialisée s'inscrit dans les mission de Protection de l'enfance et elle a pour objet d'intervenir auprès des jeunes en difficulté ou en rupture avec leur milieu et d'organiser, dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale, des actions collectives visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes.

Les éducateurs de prévention spécialisée sont plus connus sous le terme d'éducateurs de rue. Ils interviennent en allant à la rencontre des publics repérés, mettent en place des accompagnements individuels et aussi des actions collectives (chantiers éducatifs notamment).

5 principes guident les interventions :

- l'absence de mandat administratif ou judiciaire (mandat non nominatif mais territorial) ;
- libre adhésion : le jeune est libre d'adhérer, d'ignorer ou de refuser l'action éducative proposée ;
- anonymat : pas de divulgation de l'identité des jeunes pris en charge (sauf accord) ;
- non institutionnalisation des pratiques : garantit une souplesse d'intervention et une adaptabilité ;
- travail partenarial : soit avec les institutionnels soit avec le tissu associatif local.

La compétence Prévention spécialisée relève en principe des départements, la loi NOTRe permettant toutefois un transfert de la compétence vers une Communauté de communes ou une Métropole.

La mission peut être exercée soit par le département ou groupement de communes (Landes et Métropole toulousaine), par un établissement public (Loire-Atlantique) ou alors confiée à des associations comme c'est le cas dans la plupart des départements et notamment la Gironde.

La Prévention spécialisée étant une mission de l'Aide sociale à l'enfance, elle relève donc des compétences obligatoires des départements, le département peut toutefois librement définir les conditions d'exercice de la prévention spécialisée et ainsi réduire l'intervention au strict minimum.

En Gironde 10 associations interviennent sur 13 territoires (dont 2 territoires ruraux). Les interventions sont toutefois plus concentrées sur les territoires relevant de la politique de la ville. Le public relevant de la mission est les 11-25 ans.

La Prévention spécialisée reste une compétence largement assumée par le département de la Gironde et les financements permettait jusqu'à maintenant aux structures de fonctionner correctement (2025 pourrait être un peu plus compliquée car les postes non pourvus seront gelés).

Les actions liées à la lutte contre le décrochage scolaire.

Je vais ici principalement m'appuyer sur les actions menées par l'association que je préside, Action Jeunesse Pessac.

L'association a été créée au début des années 60 par Jacques Ellul (professeur de droit, penseur, théologien). Elle est habilitée sur toute la ville de Pessac, mais l'essentiel des interventions se déroule sur les 3 quartiers relevant de la Politique de la ville. Elle emploie 8 éducateurs.

Sur le plan des établissements scolaires accueillant le public cible il y a 4 collèges, 1 lycée d'enseignement général et un lycée d'enseignement professionnel dans le public et 1 collège-lycée pour le privé.

Il convient de noter qu'après l'emploi et la formation, les problématiques liées à la scolarité sont le 2^e motif de « demande » des jeunes (viennent ensuite la précarité financière et l'accès aux droits)

Les interventions liées au décrochage scolaire ont toujours fait partie des préoccupations de l'association et nous ont amenées à développer plusieurs dispositifs en partenariat avec les établissements scolaires (collèges principalement).

Avant de les présenter quelques développements sur le décrochage scolaire

Le décrochage est un processus qui conduit chaque année des jeunes à quitter le système de formation initiale sans avoir obtenu une qualification équivalente au baccalauréat ou un diplôme à finalité professionnelle, de type certificat d'aptitude professionnelle (CAP).

Ce processus est la conséquence d'un désintérêt progressif de l'élève pour l'école.

Ainsi, le problème de décrochage scolaire se manifeste dans le second degré avec à la fois des élèves qui sortent précocement du système scolaire et des élèves qui subissent leur orientation.

De nombreuses difficultés sont issues de la transition entre l'école élémentaire et le collège : intégration d'un établissement plus grand, professeurs différents, emploi du temps chargé, nouveau système de notation, plus grande autonomie exigée... La classe de 6^{ème}, dernière année du cycle 3, représente l'aboutissement des apprentissages de l'école primaire, et le début acquisition de compétences plus complexes, nécessitant la maîtrise des savoirs fondamentaux. Certains jeunes intègrent la classe de 6^{ème} avec un retard scolaire important. Or, plus les élèves évoluent dans leur parcours scolaire, moins il existe de temps d'accompagnement sur des temps 2

périscolaires malgré la diversité des dispositifs existants: PRE, Dispositifs relais, école ouverte, devoirs faits, ...

Le moment de quitter l'école élémentaire et d'intégrer le collège coïncide également avec l'entrée dans la préadolescence, période de construction identitaire intense dans la vie d'un enfant: socialisation, regard des autres, poids des discriminations, rapport à l'autorité, transformations physiques liées à la puberté, ...

Le décrochage scolaire est un phénomène graduel, un « processus qui s'alimente de causes diverses, tout au long de la scolarité du jeune ». Autrement dit, c'est un phénomène complexe dont les causes ne sont pas uniquement éducatives puisqu'elles trouvent leurs sources dans des facteurs:

- Scolaires: carrière scolaire, environnement scolaire, caractéristiques scolaires, ...
- Sociaux: âge, genre, milieu socio-économique familial, structure familiale, environnement social, ...

Le décrochage scolaire est donc un processus qui ne peut se résumer au « passage à l'acte » mais qui doit être compris comme la conséquence d'un environnement complexe et multifactoriel.

Ainsi, le décrochage scolaire est un phénomène ni uniforme, ni homogène. Pour l'expliquer, les raisons sont nombreuses: des facteurs individuels dépendant de chaque élève, des facteurs sociaux relevant du milieu familial et des facteurs contextuels caractérisant l'environnement scolaire. Les facteurs de risques sont donc internes et/ou externes à l'École. Les facteurs individuels de l'élève tels que le genre, la faible performance scolaire aux évaluations disciplinaires, le redoublement au primaire ou au collège sont « annonceurs » de décrochage scolaire. Une faible estime de soi fait de certains jeunes des élèves « à risque » également.

Certaines caractéristiques du milieu familial peuvent jouer sur un potentiel décrochage scolaire du jeune : une situation économique fragile (Bénabou et Tirole, 2004), la monoparentalité de la famille (Dardier et al., 2013), un faible niveau d'études des parents et notamment celui de la mère (Caille, 2000). La langue parlée au domicile familial, les pratiques éducatives (Fortin et al., 2004) et le faible niveau d'équipement aidant à l'apprentissage au sein du logement sont aussi des facteurs importants (Rumberger, 1987). Un environnement dominé par de faibles aspirations scolaires et professionnelles est aussi plus fertile en décrochages : le décrochage scolaire précoce diminue là où la norme sociale est la poursuite d'études et s'élève là où le taux de chômage juvénile est élevé; et ce encore plus pour les jeunes issus de milieux défavorisés (di Paola et Moullet, 20206).

Certains facteurs caractérisant l'environnement scolaire contribuent également à l'augmentation du décrochage; c'est le cas de la taille de l'établissement scolaire, la coopération entre les

enseignants et le leadership pédagogique du chef d'établissement (Dumay et Depriez, 2004). La composition sociale du public accueilli, le taux d'encadrement, la filière proposée, les caractéristiques des enseignants, les pratiques éducatives ou encore le secteur de l'établissement (public ou privé) jouent également sur le décrochage (Bryk et Thum, 1989 ; McNeal, 1997 ; Millet et Thin, 2005).

Revenons maintenant à nos actions liées à l'accompagnement des jeunes en « difficulté scolaire ». Le contact avec ces jeunes se fait tout d'abord dans le travail de rue courant (jeune ou lui-même ou parents, mais aussi par le biais des partenaires (établissements scolaires, structures d'aide sociale, ...). Ils sont alors accompagnés dans la cadre d'une prise en charge que je qualifierai de « normale ».

Depuis de nombreuses années nous avons toutefois voulu aller plus loin en partenariat avec les collèges en mettant en place des actions de remobilisation.

Les actions de remobilisation sont un ensemble d'outils visant à proposer un accompagnement éducatif s'adressant au public collégien (13- 16 ans) repéré par l'institution scolaire comme comportant des élèves potentiellement décrocheurs (en situation d'absentéisme récurrent, de décrochage scolaire, d'inadaptation à la scolarité classique).

Là où la sanction disciplinaire réprime l'élève pour son comportement et ses absences, les actions de remobilisation se proposent d'être une alternative à l'exclusion en permettant au jeune d'investir un lieu d'expérimentation et de mise en mots des difficultés rencontrées au sein de l'établissement scolaire.

Il s'agit alors d'établir conjointement avec le jeune, la famille et l'établissement un projet dans et hors les murs de l'école, afin de l'aider à verbaliser et conscientiser les raisons de son décrochage pour tenter d'envisager une remédiation et à terme réamorcer une réadaptation aux rythmes du temps scolaire.

Par la mise en place d'un accompagnement individualisé ou d'un projet collectif, l'éducateur pourra mobiliser un ensemble d'outils et de partenaires nécessaires à la verbalisation, la conscientisation et la projection du jeune.

Les actions de remobilisation permettent aux éducateurs de rencontrer un public qui, au-delà du décrochage scolaire, a tendance à s'invisibiliser sur les territoires. En outre, la construction des actions en lien direct avec les familles nous offre la possibilité de construire une relation de confiance avec ces dernières et d'avoir une analyse systémique sur la situation du jeune (fratrie, contexte socio-économique, habitat, etc.)

La mise en place des AR nécessite au préalable un repérage par le corps enseignant, élément indispensable à une proposition d'actions individualisées.

L'accompagnement éducatif et les actions qui en découlent ne pourront s'articuler qu'avec la participation pleine et active du jeune et de sa famille.

Il est indispensable que les actions de remobilisation précèdent les sanctions disciplinaires visant à exclure le jeune de l'établissement. Il ne faut pas perdre de vue l'aspect « remédiation » de ces actions et être vigilant à ce qu'elles ne soient pas vécues comme une sanction.

Ces actions donnent lieu à conventionnement avec les établissements scolaires.

Elles peuvent aussi donner lieu à des conventions plus larges avec des structures associatives susceptibles d'accueillir le jeune pour effectuer une mesure disciplinaire de responsabilisation, cette mesure ayant pour objectif de faire participer les élèves, en dehors des heures d'enseignement, à des activités de solidarité, culturelles ou de formation à des fins éducatives. La mesure de responsabilisation est mise en place pour éviter un processus de déscolarisation tout en permettant à l'élève de témoigner de sa volonté de conduire une réflexion sur la portée de son acte tant à l'égard de la victime que de la communauté éducative. Cette mesure est destinée à aider l'élève à prendre conscience de ses potentialités et à favoriser un processus de responsabilisation.

Ces interventions ne nous satisfaisant pas pleinement car elle ne concernait que des jeunes préalablement repérés sur des problématiques de décrochage

De plus les situations rencontrées et les accompagnements étant de plus en plus complexe ,nous avons désiré aller plus loin en formulant au département fin 2023 une demande de création de poste en vue d'une intervention plus structurée en milieu scolaire.

En effet la rue n'est plus le lieu principal de rencontre, et le collège peut être un lieu intéressant, d'autant plus pour certaines jeunes filles pour lesquelles l'établissement scolaire est le seul lieu de socialisation et de parole.

Notre demande était basée sur un dispositif développé dans le département du Nord dans un projet partenarial impliquant les associations de Prévention spécialisée, les collèges et le département.

Les ALSSES (Acteurs de liaison sociale dans l'environnement scolaire)

Le projet a été initié de manière expérimentale dès la fin des années 90 et généralisé autour de 2010 sur la base des résultats obtenus.

Il a ainsi été créé dans les collèges des postes d'ALSSES (Acteurs de liaison sociale dans l'environnement scolaire). L'ALSSES est un éducateur spécialisé rattaché à une équipe structure de Prévention spécialisée implantée dans un quartier. Il intervient auprès des jeunes dans leurs 3 espaces de vie : collège, quartier, famille et contribue à prévenir le mal être des jeunes (isolement, décrochage scolaire, phénomènes de radicalisation, etc.).

Sur l'année scolaire 2022/2023 il y avait 73 ALSES dans le département du Nord et ils accompagnaient 3.229 collégiens.

Du fait du décloisonnement des espaces de vie, l'ALCES va ainsi accompagner le jeune dans toutes ses problématiques.

Les missions de l'ALCES :

- Favoriser la continuité des parcours éducatifs et prévenir le décrochage ;
- Proposer des réponses pédagogiques individuelles ou collectives, en fonction des besoins des jeunes ;
- Faire les liens entre les ressources du collège et la vie du quartier : habitants, familles, partenaires, etc.
- Participer à la fonction de veille éducative ;
- Valoriser les adolescents ;
- Participer à la prévention et la régulation des situations conflictuelles.

Ses actions concrètes :

- Participation à la vie du collège
 - o Présence aux instances internes (cellule de veille, GPSD, etc.)
 - o Présence sur les temps et lieux de vie du collège (pause méridienne, intercour, récréations, permanences, CDI...)
 - o Possibilité d'être présent au sein des Commissions Éducatives et aux commissions de discipline
- Exemples de projets et d'actions collectives :
 - o Groupes de parole ;
 - o Organisation de chantiers collèges, avec l'équipe pédagogique ;
 - o Actions citoyenneté ;
 - o Prise en charge d'élèves décrocheurs (dans et hors du collège) ;
 - o Soutien à l'orientation professionnelle en partenariat avec les psychologues de l'Éducation Nationale ;
- Accompagnements individuels :
 - o Lien et rencontre avec les familles ;
 - o Accompagnement physique hors et dans le collège ;
 - o Relais auprès de son équipe ou du partenaire adéquat ?

Comment travailler ensemble ?

- Le projet annuel fixe un cadre d'intervention (thématiques, objectifs, temps de présence au collège, etc.) ;
- Des actions / projets sont proposés par l'ALSES avec l'équipe éducative ;
- L'ALSES peut appuyer et participer aux actions / projets de l'équipe du collège ;
- L'ALSES est disponible pour échanger sur toutes situations individuelles ou collectives identifiées par les professionnels.

Retour au projet Pessacais

Devant la difficulté à faire accepter la demande par les services du Conseil départemental de la Gironde, et des refus en 2022 et 2023, plus particulièrement pour des raisons financières, nous avons accepté qu'il soit mené à titre expérimental sur l'année scolaire 2023-2024.

Des financements ont été recherchés par le Conseil départemental tout d'abord dans le cadre du FSE et finalement dans le cadre du plan pauvreté.

Ceci a conduit à une acceptation tardive du projet mené à titre expérimental sur 2 collèges Girondins à Pessac et Libourne.

Même si l'expérience des ALSES a fortement inspiré le projet girondin, la nécessité de rentrer dans un cadre permettant le financement l'a limité à la prévention du décrochage scolaire,

Le projet prévoit donc la construction d'un accompagnement socio-éducatif, individuel et collectif, « dedans et dehors » par un éducateur spécialisé pour prévenir les situations de rupture par la mise en œuvre :

- D'un accompagnement éducatif individuel auprès des collégiens pour prévenir les situations de rupture ;
- D'activités socioéducatives collectives sur le temps scolaire pour accompagner les collégiens dans leur scolarité, et leur épanouissement individuel et collectif

Une méthode d'intervention :

Le repérage des jeunes se fait « dans et hors les murs » avec la participation du professionnel à la vie et aux temps forts de l'établissement.

L'éducateur, en partenariat et interface régulière avec l'équipe éducative du collège et les acteurs locaux, interviendra :

- En « allant vers » le jeune sur des temps formels (cantine, récréation, périodes d'exclusion des élèves, sorties de classe...) et informels (quartier...) auprès d'élèves décrocheurs ou en risque de l'être afin de :
 - o Créer la rencontre, amorcer la relation de confiance,
 - o Tisser et maintenir un lien,
 - o Évaluer les besoins, attentes, potentialités des jeunes et ensuite échanger sur ces observations avec l'équipe du collège et les partenaires locaux (hors collège).

- En mettant en place des accompagnements individuels et un lien avec les familles avec pour effets attendus de:
 - o Prévenir et repérer les situations de carence éducative dans et hors les murs (famille, quartier, collège...),
 - o Travailler l'autonomie, aider au changement,
 - o Permettre à terme au jeune d'intégrer ou réintégrer les dispositifs de droit commun.
 - o Mettre potentiellement en place des actions collectives visant pour les jeunes à :
 - Développer leur esprit critique ainsi que leur confiance,
 - Les valoriser, les responsabiliser et renforcer leur libre arbitre, o Travailler les règles de vivre ensemble,
 - Créer du lien et de l'expérience.

Des équipes pédagogiques mobilisées autour d'actions collectives

L'un des facteurs clés de la réussite scolaire et de l'intérêt pédagogique des enseignements, est la mobilisation interdisciplinaire des équipes pédagogiques pour mettre en place des projets éducatifs collaboratifs, qui replacent et valorisent l'élève au centre de l'apprentissage.

Des temps hebdomadaires sanctuarisés à destination des élèves décrocheurs

Les enseignants mobilisés sur le projet de décrochage scolaire devront donc animer une demi-journée ou une journée par semaine avec des activités pédagogiques, ludiques et dynamiques autour de 4 volets:

- Information/orientation : forum des métiers, stages d'expérimentation, mentorat, identification possible avec des anciens élèves du collège, ...
- Culture/sport : avec des acteurs identifiés, du territoire ou non. Le but est de donner de l'appétit, de valoriser autrement les élèves et de leur permettre de libérer leur créativité.
- Santé/bien-être : des activités autour de la sophrologie, de l'estime de soi, de la méditation...
- Collectif, cohésion : organiser des séjours, des mobilités, des sorties pour ouvrir sur l'altérité, sur le monde et construire de la vie en collectivité, de la cohésion

Ces temps ont pour objectifs de faire travailler les enseignants ensemble en favorisant l'interdisciplinarité tout en leur donnant les moyens de construire un fil directeur permettant « d'embarquer » les collégiens sur des projets annuels structurants, intéressants et valorisants. Il s'agira donc d'accompagner, de donner les moyens aux équipes pédagogiques et de direction de développer des activités socio-éducatives à l'échelle d'une année scolaire auprès des classes ou groupes d'élèves qui en ont le plus besoin.

Les prérequis indispensables à cette intervention sont les suivants :

- La participation de l'éducateur de l'association de Prévention Spécialisée au GPDS du collège ciblé,
- La mise à disposition d'un bureau dans l'établissement scolaire afin que ce dernier puisse recevoir les jeunes (en toute confidentialité),
- La création d'un emploi du temps (connu par toutes et tous) afin d'identifier la présence de l'éducateur sur des temps et lieux spécifiques permettant les échanges avec les jeunes mais également avec l'équipe éducative (cantine, récréation, temps forts du collège...),
- L'articulation de son intervention auprès des jeunes avec les professionnels déjà présents dans l'établissement (assistante sociale, infirmière...)

Le retour d'expérience :

Après 4 mois d'expérience et une mise en œuvre « à l'arrache » le projet s'avère difficile à mener tout particulièrement des freins et de blocages provenant de l'établissement.

Les principales raisons :

- Mauvaise compréhension du rôle de l'éducatrice ;
- Le volet pédagogique qui devait être financé par l'Éducation Nationale ne l'a pas été
- Pas de possibilité de rencontre avec l'établissement avant la rentrée ;
- Pas de temps consacré par l'établissement pour la prise de fonction de l'éducatrice et pour bien définir le contour de la mission ;
- Remise en question par la Principale de la présence de l'éducatrice au GPDS (Groupe de prévention du décrochage scolaire) ;
- Pas de volonté d'intégrer l'éducatrice dans l'établissement qui est écartée de certaines réunions ;
- Pas de bureau spécifique
- Remise en cause du projet, et de ses modalités et notamment des modalités d'intervention de la Prévention spécialisée ;
- Volonté de faire entrer l'éducatrice dans le moule Éducation Nationale alors que chacun doit garder ses spécificités.

Plusieurs réunions de cadrage/recadrage et explications ont été organisées avec le département et la DSDEN (Direction des services départementaux de l'Éducation nationale).

Lors de la dernière réunion la principale met les difficultés sous le compte du manque de temps pour suivre la projet la nécessité pour l'établissement d'avoir un poste supplémentaire d'adjoint.

A ce stade et même si les services du département sont convaincus de l'intérêt du dispositif, l'expérimentation ne sera pas reconduite compte-tenu des problèmes d'équilibre budgétaire du Conseil départemental.

EN CONCLUSION

On peut estimer que la présence de la Prévention Spécialisée dans les collèges est pertinente compte-tenu de la pérennité du dispositif des ALES dans le département du Nord et qu'elle mériterait d'être largement étendue.

Mais tout cela se construit à long et moyen terme entre tous les acteurs et nécessite des garanties de financement.

J'ai dit.

Jean-François FER.:

06 janvier 2025

Plus de détails sur les ALSES : <https://apsn-prev.org/index.php/les-fonctions-specifiques/>

Mobilisation protection de l'enfance : <https://www.les400000.org/#manifeste>